

**Bureau du 30 janvier 2006**

**Décision n° B-2006-3930**

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 7, chemin de Villeneuve et appartenant à Mme Muzelle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Villeneuve à Ecully, une parcelle de terrain nu de 70 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située au numéro 7 de cette voie et appartenant à madame Muzelle.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ladite propriétaire céderait le bien en cause à titre gratuit, à la suite des dispositions de l'arrêté du permis de construire n° 69 081 89 Y 0048 en date du 9 janvier 1990 ;

Vu le projet d'acte ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain situé 7, chemin de Villeneuve à Ecully et appartenant à madame Muzelle.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1065, pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006.

**4° - Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,